



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-01

L'an deux mille quatorze,
Le 13 février, à Châlons en Champagne (Marnes)

Date de convocation	15 janvier 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	21
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIERE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
M. Bernard DEKENS
M. Jean-François FREROT
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIE
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-01

Objet de la délibération :

Suivi scientifique de la ZRDC de Mouzon

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N°13-10 du Comité Syndical du 21 février 2013 relative à l'opération du suivi scientifique de la ZRDC de Mouzon,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en appel d'offres ouvert publié le 7 août 2013 concernant : «Réalisation d'un suivi écologique sur la Zone de Ralentissement de Dynamique des Crues (ZRDC) de Mouzon (08) - marché n°2013-002»

Vu l'absence d'offre pour le lot 3 Piscicole,

Vu la décision du comité syndical du 10 décembre 2013 de déclarer la procédure de passation du marché public infructueuse et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante : Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence,

La commission d'appel d'offres a analysé les offres des candidats retenus selon les critères énoncés dans le Règlement de la Consultation (valeur technique : 50% ; prix des prestations : 50 %).

Suite à cette analyse, la commission d'appel d'offres a retenue

- pour le lot n°3 : Fédération de pêche des Ardennes

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de retenir

- pour le lot n°3 : Fédération de pêche des Ardennes

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014
- attribue pour le suivi scientifique de la ZRDC de Mouzon et son lot n°3 : Fédération de pêche des Ardennes
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

